

## **La troisième dose de vaccin contre la COVID-19 Tenir compte des inquiétudes**

**Québec, le 8 novembre 2021**— La présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (**AQDR Québec**), Madame Judith Gagnon, est une fois de plus préoccupée par le peu de considération observé envers les inquiétudes soulevées par les citoyens âgés face à l'administration d'une troisième dose de vaccin aux populations jugées vulnérables par le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ). Ces personnes, étant, rappelons-le, celles qui, entre autres, souffrent d'immunodépression et celles qui demeurent dans un milieu où se trouvent plusieurs aînés vulnérables (CHSLD, RPA, RI-RTF). Bien que l'AQDR Québec soit favorable à cette mesure, elle tient à souligner que tous les aînés vivant dans ces milieux ne forment pas un bloc monolithique et qu'en outre, il reste bien des gens à convaincre de l'utilité d'une troisième dose. Devant cette situation, une question demeure : qu'en est-il des aînés qui habitent hors de ces ressources particulières?

Selon les récentes données, 80 % des aînés de 75 ans et plus demeurent encore à domicile, que ce soit dans une maison qui leur appartient ou dans un appartement qu'ils louent. Ces citoyens —à qui l'on a martelé, depuis la dernière année et demie, qu'ils faisaient partie de populations vulnérables— se sentent eux aussi, intimement concernés et il nous apparaît naturel qu'ils cherchent à améliorer leur protection. Cependant, face à ces inquiétudes raisonnables —surtout chez les aînés qui sont des visiteurs probables et fréquents de centres de santé, —la réponse qui leur est donnée est une copie quasi conforme de ce qu'on retrouve sur le site Web de la vaccination.

Considérant la situation particulière dans laquelle se retrouvent cette majorité d'aînés, nous nous attendons à ce que le gouvernement adopte une approche davantage adaptée à leur réalité. Tout d'abord, nous recommandons la reconnaissance de tous les aînés comme une population vulnérable afin d'éviter la séparation entre deux camps distincts : les aînés en hébergement supervisé, d'un côté, et les aînés vivant à domicile, de l'autre. Bien souvent, ceux-ci ont une vie sociale active favorisant les contacts avec d'autres aînés et d'autres personnes non vaccinées : ils ont besoin, eux aussi, de se sentir en sécurité. Également, nous recommandons un ajustement des réponses fournies aux aînés en fonction des modes de vie de chacun. Les aînés qui ont passé toute la crise de la COVID-19 à se faire répéter qu'ils faisaient partie d'une population vulnérable ne peuvent être rassurés par la réponse uniforme que la santé publique leur apporte présentement.

### **À PROPOS DE L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Québec)**

L'AQDR Québec est un organisme à but non lucratif qui a pour mission principale la défense des droits des personnes aînées retraitées et préretraitées. Elle offre également des services professionnels gratuits pour accompagner les aînés et leur permettre de conserver leur autonomie le plus longtemps possible.

#### **Source et information :**

Madame Judith Gagnon  
Présidente de l'AQDR Québec  
418 997 4606  
[info.aqdrquebec@gmail.com](mailto:info.aqdrquebec@gmail.com)